

Nature de l'acte : 1-4

DÉC-2022/092 – Optimisation des chaudières de la Mairie, du cinéma et des écoles La Fontaine et Sévigné

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- Vu l'offre reçue,

DÉCIDE :

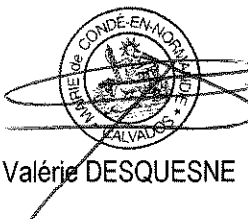
De procéder à l'achat des fournitures pour l'optimisation des circuits de chauffage des écoles Sévigné et La Fontaine, de la mairie et du cinéma, auprès de la société 2ED, ZA des Grands Champs, 61100 FLERS, pour la somme de 17 581,69 € TTC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Décide d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 7 novembre 2022.

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE